

COMMUNE DE BRIE SOUS MORTAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D-20.2023

DATE DE CONVOCATION :
26/10/2023

L'an deux mille vingt-trois le sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Brie sous Mortagne se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE : 9

Etaient présents : Madame MOLIERES Nathalie, Messieurs BAURREAU Michel, CHAIGNEAU Jean-François, GIRERD Maurice, NEAUD Lionel, PAWLICKOWSKI Patrice, PROUTEAU Lionel, RIGAUD Christophe.

PRESENTS : 8

VOTANTS : 8

Excusé : Monsieur GUILLEMET Jérôme

POUR : 8

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de neuf membres.

CONTRE : 0

BLANCS : 0

Monsieur NEAUD Lionel a été élu secrétaire de séance.

ABSTENTIONS : 0

OBJET :

OPPOSITION A
L'INSTALLATION
D'EOLIENNES SUR LA
COMMUNE SAINT
GERMAIN DU SEUDRE

Monsieur le Maire et le conseil municipal évoquent le projet porté par le promoteur JPEE visant à établir deux éoliennes d'une hauteur de 199,50 mètres sur le territoire de la commune de Saint-Germain-du-Seudre.

Le conseil municipal manifeste, à l'unanimité des membres présents, son opposition à cette initiative et affirme catégoriquement sa volonté de ne pas voir ce genre de projet s'implanter sur son territoire et sur les communes environnantes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Maurice GIRERD



**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 211700687 -- 2023 *110*
7 - 2023 NOV 24 - DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *10/11/2023*